

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 11 avril 2024*

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 2**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale  
Hervé Barse, Conseiller Municipal  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur  
Serge Jentzer, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
François Diot, Conseiller Municipal  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

**DEL11042024-13**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET L'ASSOCIATION  
"LES ACTEURS SOLIDAIRES EN MARCHÉ" (ASEM) POLE EPICERIE SOLIDAIRE**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2023, portant conclusion d'une convention de partenariat avec l'Association ASEM Pôle Epicerie pour les années 2023 à 2026,

Considérant les actions développées par l'ASEM Pôle Epicerie, qui permettent à de nombreux ménages l'accès à une diversité de produits alimentaires de qualité et à bas coût,

Considérant les relations régulières établies avec l'équipe du Pôle

- l'orientation des personnes,
- l'aide alimentaire des différents publics accueillis par le C.C.A.S.,
- les interventions auprès des bénévoles et du public accueilli, notamment pour les ateliers "économies d'eau",

Considérant l'implication de l'Epicerie dans le réseau partenarial sur la thématique de l'aide alimentaire,

Considérant la demande de subvention formulée par l'ASEM Pôle Epicerie pour l'année 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention signée avec l'Association ASEM Pôle Epicerie, fixant le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2024, à hauteur de **20 500 €**,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024, article budgétaire 65748.

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).

Mme Martine Mazoyer (au titre du CCAS) et M. Hervé Barsse (au titre de la Ville de Nevers), membres du Conseil d'Administration de l'ASEM, n'ont pas pris part au vote.

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

